

## Activités parascolaires

Les élèves qui sont scolarisés dans les établissements scolaires de Moudon-Lucens et environs ont la possibilité de s'inscrire à l'accueil parascolaire, aux devoirs surveillés et au sport scolaire facultatif.

Les conditions et délais d'inscription ne sont cependant pas identiques. Vous trouverez ci-dessous les horaires des activités et le processus pour que vous puissiez en tenir compte lors de l'inscription à l'une ou l'autre des structures. Les inscriptions une fois effectuées sont en effet définitives après signature et impliquent le paiement des coûts en cas d'annulation.

### Accueil parascolaire : UAPE (Unités d'accueil pour écoliers)



Les élèves de 1P à 8P sont accueillis de 7h00 à 18h30

- À l'UAPE La Cabane sur le site scolaire de l'Ochette à Moudon
- À l'UAPE Le Château au collège du Fey à Moudon
- À l'UAPE La Barrette sur le site scolaire du Pré au Loup à Lucens

Les enfants sont pris en charge hors temps scolaire par des professionnels. Un temps et un espace sont mis à leur disposition pour effectuer leurs devoirs.

Le coût de l'accueil est facturé en fonction du revenu des parents, conformément à la grille tarifaire du réseau d'accueil ARAJ Broye à Payerne ([www.arasbroyevully.ch/association-du-reseau-daccueil-de-jour](http://www.arasbroyevully.ch/association-du-reseau-daccueil-de-jour)).

Les inscriptions doivent s'effectuer en ligne (lien ARAJ Broye sur le site internet de l'AI SMLE) en mars ou avril pour la rentrée d'août, afin de garantir une place d'accueil.

### Devoirs surveillés



Les devoirs surveillés sont organisés le lundi, le mardi et le jeudi sur chaque site scolaire :

- pour les élèves de 3P à 6P, de 15h15 à 16h15
- pour les élèves de 7-8P et 9-11S, de 16h15 à 17h15

Les élèves sont encadrés par des surveillant-e-s compétent-e-s qui les accompagnent dans la réalisation de leurs devoirs et vérifient leur présence aux leçons.

Le coût est facturé par période et les tarifs et conditions sont disponibles sur le site internet de l'AI SMLE.

Le formulaire d'inscription est remis aux élèves en début d'année scolaire par leur enseignant.

### Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif est un ensemble d'activités sportives organisées par périodes d'environ 18 semaines par l'enseignant responsable qui propose un nouveau programme d'activités chaque semestre.

Le sport scolaire facultatif est gratuit car il est financé par le Service cantonal de l'éducation physique et du sport qui veut encourager la pratique sportive.

Le formulaire d'inscription est transmis aux élèves avec le programme au début du semestre et l'inscription ne garantit pas la participation qui varie en fonction des inscriptions ou annulations de cours.

### Inscriptions – annulations - coûts

Il est à noter que si votre enfant est déjà inscrit à l'UAPE et que vous souhaitez inscrire votre enfant au sport scolaire facultatif, il y a lieu de vérifier avec la direction de la structure si l'activité est compatible avec l'accueil. Il n'est cependant pas possible de modifier le contrat d'accueil pour une période durant l'année scolaire et les coûts d'inscription à l'UAPE restent dus jusqu'à une éventuelle résiliation du contrat.

Si votre enfant est déjà inscrit aux devoirs surveillés et que vous souhaitez annuler l'inscription, la facture sera due en totalité. Des modifications de jour ne sont acceptées qu'en cas de disponibilité et à bien plaisir.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition pour toute question.

07.11.2022